Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Délégation à la Sécurité Routière

SOUS-DIRECTION DE L'EDUCATION ROUTIERE
ET DU PERMIS DE CONDUIRE

BUREAU NATIONAL DES DROITS A CONDUIRE

Affaire suivie par :

Paris, le 07 AOUT 2018

Maître Yohan DEHAN
174 rue de Courcelles
75017 Paris

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre cliente, Mme

Après un examen attentif de son dossier, je vous précise que les mentions relatives à l'infraction relevée à son encontre le 1er décembre 2017 ont été extraites.

Par ailleurs, je vous informe que le stage de sensibilisation à la sécurité routière qu'elle a suivi les 27 et 28 juin 2018 a été enregistré et lui a fait bénéficier de la reconstitution de quatre points.

De ce fait, son permis de conduire est doté de cinq points à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
la cheffe de la section du permis à points
du bureau national des droits à conduire

Stéphanie PETIT